

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil DIX-SEPT, le vingt et un juillet, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 17 juillet 2017, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Hélène ALBANESI, Nathalie BARDAUX, Marie MORVAN, Patricia SIKORA ; Messieurs Benjamin BARBIER, Jean-Marie BRAHIER, Didier EPAILLY, François HERANNEY, Claude MESNIER, Christian VAUTHEROT.

Excusés : Philippe BONNOT, Sonia BORNE, Yannick DEBOUCHE, Thierry HENRY, Alain MAZOYER.

Ordre du jour :

- Présentation par le cabinet d'architectes du projet salle multi-activités et point sur les subventions.
- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 23 juin 2017
- Choix entreprise pour les travaux d'eau rue de Vennans
- Choix entreprise pour les travaux de voirie rue St Martin
- Choix entreprise pour les travaux de voirie chemin de Verdi
- Réduction d'horaires de deux postes d'adjoint technique
- Questions diverses :
 - ◆ Choix luminaire pour rénovation de l'éclairage public
 - ◆ Avis à donner sur une subvention exceptionnelle demandée par l'école
 - ◆ Demande de prêt de salle pour chorale
 - ◆ Date du prochain conseil

La Réduction d'horaires de deux postes d'adjoint technique de la collectivité est ajoutée à l'ordre du jour, et, est portée à la connaissance des membres du Conseil Municipal.

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 23 juin 2017 avec
 10 Voix pour
 0 Voix contre
 0 Abstention

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Madame Hélène ALBANESI est désignée secrétaire de séance.

Présentation du projet de salle multi-activités par le cabinet d'architectes FFW

Présence de M. Froeliger, architecte et Mme Roggero, secrétaire en charge de tous les dossiers concernant ce projet.

L'architecte présente sur écran, les plans intérieurs et extérieurs en expliquant les différents choix : plans, toitures, aspects techniques, panneaux photovoltaïques, système d'assainissement autonome...ainsi que les contraintes et obligations liées à la construction BEPOS.

Une grande attention sera portée à l'acoustique de la salle ainsi qu'au confort d'été.

Le permis de construire sera déposé début août et les entreprises seront consultées courant octobre.

Le coût de construction est actuellement estimé à 963 000 € hors taxes, la commune attend actuellement des confirmations concernant l'octroi de subventions.

2017-42 : Choix entreprise pour travaux d'eau rue de Vennans

Monsieur Claude Mesnier, 1^{er} adjoint, rappelle que des travaux d'extension du réseau d'eau sont nécessaires pour alimenter les parcelles constructibles situées rue de Vennans.

Les travaux ont été approuvés par délibération du 24 octobre 2016 et les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif eau 2017.

Plusieurs entreprises ont été consultées pour ces travaux.

A la suite de cette consultation 3 devis ont été reçus, ils sont présentés aux membres du conseil municipal.

Ci-dessous le récapitulatif des offres :

<i>Entreprises</i>	<i>Montant des travaux hors taxes</i>	<i>Montant des travaux TTC</i>
Roulans TP sarl	28 498.50 €	34 198.20 €
Sarl Urlacher	28 699.50 €	34 439.40 €
STPI	44 706.00 €	53 647.20 €

Après avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

10 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ De choisir l'entreprise **Roulans TP** pour les travaux d'extension de réseau d'eau rue de Vennans d'un montant de 28 498. 50 € hors taxes.
- ✓ D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et prendre toutes dispositions nécessaires à la réalisation de ce projet.

2017-43 : Choix entreprise pour travaux de voirie rue St Martin

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 24 octobre 2016, le conseil municipal décidait d'approuver le programme de travaux suivant : Réfection de la voie communale rue St Martin dont le coût prévisionnel de 10 020.00 € TTC a été inscrit au budget primitif 2017.

Plusieurs entreprises ont été consultées pour ces travaux.

A la suite de cette consultation 3 devis ont été reçus, ils sont présentés aux membres du conseil municipal par Claude Mesnier, 1^{er} adjoint.

Ci-dessous le récapitulatif des offres :

<i>Entreprises</i>	<i>Montant des travaux hors taxes</i>	<i>Montant des travaux TTC</i>
TP BONNEFOY	5 565.00 € (bi-couche)	6 678.00 €

TP DEMOULIN	4 780.00 € (mono-couche)	5 736.00 €
COLAS	5 520.00 € (mono-couche)	6 624.00 €

Après avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

10 voix pour

0 voix contre

0 abstention

✓ De choisir l'entreprise **Bonnefoy TP** pour les travaux de voirie rue St Martin pour un montant de 5 565.00 € hors taxes. Le choix est porté sur un revêtement bicouches plus solide dans le temps.

✓ D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et prendre toutes dispositions nécessaires à la réalisation de ce projet.

2017-44 : Choix entreprise pour travaux de voirie Chemin de Verdi

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 24 octobre 2016, le conseil municipal décidait d'approuver le programme de travaux suivant : Réfection de la voie communale chemin de Verdi dont le coût prévisionnel de 53 201.00 € TTC a été inscrit au budget primitif 2017.

Plusieurs entreprises ont été consultées pour ces travaux.

A la suite de cette consultation 2 devis ont été reçus, ils sont présentés aux membres du conseil municipal par Claude Mesnier, 1^{er} adjoint.

Ci-dessous le récapitulatif des offres :

<i>Entreprises</i>	<i>Montant des travaux hors taxes</i>	<i>Montant des travaux TTC</i>
TP BONNEFOY	36 557.50 €	43 869.00 €
COLAS	37 517.50 €	45 021.00 €

Après avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

10 voix pour

0 voix contre

0 abstention

✓ De choisir l'entreprise **Bonnefoy TP** pour les travaux de voirie chemin de Verdi pour un montant de 36 557.50 € hors taxes.

✓ D'autoriser le Maire, ou se représentant, à signer tous les documents et prendre toutes dispositions nécessaires à la réalisation de ce projet.

2017-45 : Réduction horaire de deux postes d'adjoint technique territorial

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que suite au transfert des compétences scolaires et périscolaires auprès de la Communauté de Communes du Doubs Baumoises, il convient de diminuer le taux horaire de certains emplois.

Il rappelle également que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression (transformation d'un emploi à

la hausse ou à la baisse) d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la nécessité de supprimer et de créer deux emplois d'agent technique territorial en raison d'un transfert de compétence à la Communauté de Communes du Doubs Baumois, le Maire propose au conseil municipal :

- La suppression de deux emplois d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} juillet 2017 :

- Le poste d'adjoint technique territorial créé à 3.14 heures par semaine.
- Le poste d'adjoint technique territorial créée à 3.57 heures par semaine.

- La création de deux emplois d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} juillet 2017 :

- Un poste d'adjoint technique territorial pour 2.19 heures par semaine.
- Un poste d'adjoint technique territorial pour 2.39 heures par semaine.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

10 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Questions diverses

Choix luminaire pour rénovation de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 4 avril 2017, le Conseil Municipal décidait d'approuver le recours au groupement de commandes pour rénover le parc de l'éclairage public. Ces travaux sont subventionnés à 70%.

Plusieurs choix sont possibles pour le changement des luminaires, il convient donc de se prononcer sur le choix des luminaires utilisés dans la commune.

Les propositions 3 et 5 sont retenues avec une préférence pour le 5 si la subvention s'applique sur le changement de coloris.

Avis sur une subvention exceptionnelle demandée par l'école

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'école sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle afin de financer un voyage, pour les classes de CE2-CM et CM2, à Belle-Ile-en-Mer.

Le coût du voyage est estimé à 400 euros par enfant.

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à l'accompagnement de ce projet dans la mesure où la commune sera consultée sur le plan de financement.

Demande de prêt de salle pour chorale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme Pidancet sollicite la commune pour le prêt d'une salle, à partir de la rentrée, pour une activité de chorale, la majorité des choristes étant des habitants de la commune.

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à ce prêt et attendent de connaître plus précisément les conditions d'organisation de cette activité.

Date du prochain conseil :

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 8 septembre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

2017-42 : Choix entreprise pour travaux d'eau rue de Vennans
2017- 43 : Choix entreprise pour travaux de voirie rue St Martin
2017- 44 : Choix entreprise pour travaux de voirie Chemin de Verdi
2017- 45 : Réduction d'horaires de deux postes d'adjoint technique territorial

Sujets abordés :

ga : Choix luminaires pour rénovation de l'éclairage public
gb : Avis sur une subvention exceptionnelle demandé par l'école
gc : Demande de prêt de salle pour chorale
gd : Date du prochain Conseil Municipal